Conseil communautaire

Salleboeuf





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-347 Objet : Délibér séance du 5 oct		ant approbation du procès-verbal de la				
Conseillers en exercice	29	Pour 26				
Conseillers présents	20	Contre				
Quorum	15	L'an 2023, le 9 novembre à 19h, les conseillers communautaires de				
Conseillers représentés	6					
Suffrages exprimés	26	Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalemer convoqués se sont réunis en la mairie de Salleboeuf, sous la présidence d Christian SOUBIE				
Date de convocation	24/X/2023					
Date d'affichage	26/X//2023					
Sur propositi	on du Président, le (	Conseil élit son secrétaire de séance : Thierry GENETAY				

Sandrine ALABEURTHE Carignan de Bordeaux Florence ALLAIS Fargues Saint Hilaire Axelle BALGUERIE Tresses	X	Isabelle PASSICOS
Florence ALLAIS Fargues Saint Hilaire	X	
Avalla BAI GUEDIE Trassas		
Aveile DALGOLINE   1162262		
Alain BARGUE Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY Tresses	X	
Patrick BONNIER Croignon	X	
Hervé CAZENABE Camarsac		
Christophe COLINET Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT Pompignac	X	
Dominique DERUE Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ Tresses		Christophe VIANDON
Jérémy ECALE Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Emmanuel KERSAUDY Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE Tresses	X	
Hélène LE ROUX Pompignac		Nathalie MAVIEL
Nathalie MAVIEL Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET Tresses	X	
Isabelle PASSICOS Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE Pompignac		Céline DELIGNY ESTOVERT
Marie Jeanne SOKOLOVITCH Camarsac	X	
Christian SOUBIE Tresses	X	Annual to the management of the second properties and the second
Christophe VIANDON Tresses	X	THE CONTRACTOR STATE OF THE CONTRACTOR OF THE CO
Loïc VIDAL Pompignac		

Affiché, le 2 1 NOV, 2023



Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID: 033-243301355-20231113-2023\_347-DE

Nº 2023-347

## Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales

## Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Christian SQUBIE, Maire de Vresses

Signé électroniquement par : Christian Souble

Date de signature : 17/11/2023 Qualité: Parapheur Président Coteaux Bordelais

Président de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais

Thierry GENETAY

Signé électroniquement par : Thierry Genetay Date de signature : 17/11/2023 Qualité : Parapheur Cdc Les coteaux Bordelais - Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance

#### Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

# Bordereau de signature

Délibération portant approbation du procèsverbal de la séance du 5 octobre 2023

Signataire	Date	Annotation	
Webservices CC Coteaux Bordelais, Parapheur Coteaux Bordelais ws	13/11/2023	Action : Visa	
Michaël Ristic, Parapheur DGS Coteaux Bordelais	13/11/2023	Action : Visa	
Thierry Genetay, Parapheur Cdc Les coteaux Bordelais - Secrétaire de séance	17/11/2023	Action: Signature  Certificat au nom de Thierry GENETAY ( COMMUNE DE CARIGNAN), émis par CertEurope elD User, valide du 26 juin 2023 à 14:49 au 26 juin 2026 à 14:49.	
Christian Soubie, Parapheur Président Coteaux Bordelais	17/11/2023	Action: Signature  Certificat au nom de Christian SOUBIE ( Maire, COMMUNE DE TRESSES), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 14 avr. 2021 à 11:06 au 14 avr. 2024 à 11:06.	
		Action : Fin de circuit	

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DELIBERATIONS

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an 2023, le 5 octobre à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à Pompignac (salle de Cadouin) sous la présidence de Christian SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Jérémy ECALE	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac		Gérard SEBIE
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie Madame le maire de Pompignac d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Céline DELIGNY-ESTOVERT en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique qu'aucun élu n'a signalé une éventuelle situation de conflit d'intérêt sur un point inscrit à l'ordre du jour.

#### Ordre du jour :

# Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023

Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leur remarque sur le projet de procèsverbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

### 2 Délibération portant acquisition d'un terrain à Pompignac

Le Président invite Céline Deligny-Estovert et Christophe Colinet, corapporteurs à présenter le projet de délibération

Céline Deligny-Estovert rappelle que dans le cadre de la réalisation du schéma vélo sur le territoire de la Communauté de communes "les Coteaux Bordelais", le périmètre de la RD 115 a été identifié comme

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID: 033-243301355-20231113-2023\_347-DE

une zone essentielle, alors même que la voirie départementale n'est pas adaptée à la circulation sécurisée des vélos. Elle souligne que l'assistant à maitrise d'ouvrage a proposé à la Communauté de communes et aux communes d'utiliser des voies parallèles (Pétrus et Pitouret à Tresses) et d'envisager des acquisitions en dehors de l'emprise de la voirie départementale.

Céline Deligny-Estovert précise qu'après discussions, le GFA de Landeron accepte de céder à la Communauté de communes " les Coteaux Bordelais" une bande de terrain qui permettra à la Communauté de communes de réaliser une voie indépendante de l'emprise voirie départementale, permettant de relier en sécurité le chemin de Brondeau (Pompignac) au chemin de Pétrus (Tresses).

Céline Deligny-Estovert indique qu'il est proposé que la Communauté de communes "les Coteaux Bordelais" fasse l'acquisition par acte authentique en la forme administrative un terrain appartenant au GFA de Landeron, sur la commune de Pompignac à extraire de la parcelle ZL 184. Il s'agit d'une bande de terrain de 4 mètres de large sur un peu plus de 800m de long soit 3 313m². Il faut ajouter 61m² pour reconstituer l'emprise du domaine public routier départemental soit au total 3 374m² pour un prix de 4 048.80 € est établi sur une base de 12 000 € l'hectare soit 1.2 €/m². Elle précise que les frais y afférents seront à la charge de la Communauté de communes (géomètre, dépose et pose d'une clôture à l'identique, maintien des accès).

Christophe Colinet précise qu'il s'agit d'un point majeur pour permettre la mise en œuvre du schéma vélo intercommunal. Rapidement il sera possible de relier le bourg de Pompignac à celui de Fargues en passant par le chemin de Brondeau, cette nouvelle voie verte puis le chemin de Pétrus et celui de Pitouret. Du bourg de Fargues il sera possible de rejoindre la RD 936 vers Bordeaux pour la création d'une voie verte sur la voie de service puis à travers la ZA, mais aussi le bourg de Carignan de Bordeaux depuis La Louga. Christophe Colinet souligne que le schéma directeur vélo passe une étape essentielle.

Le Président remercie les rapporteurs. Il précise que l'acquisition peut être faite par la Communauté de communes car la bande de terrain est en dehors de l'emprise voirie, dans un champ. Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Florence Allais s'interroge pour savoir s'il n'y a pas un plan d'alignement le long de la RD sur Tresses. Christophe Viandon souligne la dangerosité pour circuler à vélo sur cette partie de la RD et indique qu'une éventuelle acquisition sera longue et difficile. Christophe Viandon indique qu'au contraire le passage par Pitouret peut rapidement être opérationnel.

Florence Allais indique que le Département n'a pas procédé à un marquage suffisant sur la RD. Christian Soubie répond que le CRD sera avisé.

Marie Jeanne Sokolovitch fait état des échanges avec le Président du Département Jean Luc Gleyze et son Vice-Président Jean Galand concernant la nécessité de prévoir des aménagements sur la RD 936 de la Planteyre jusqu'à Camarsac. Elle souhaiterait que la Communauté de communes fasse un nouveau courrier pour appuyer cette demande. Patrick Bonnier indique avoir aussi rappelé ce besoin lors d'une réunion récente sur les mobilités à la Sauve Majeure en présence de représentants de toutes les institutions concernées par les mobilités.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

### 3 Délibération portant Démarche mutualisée - Création d'un Cadastre solaire

Le Président invite Nathalie Maviel, rapporteure à présenter le projet de délibération

Nathalie Maviel indique que les 5 Communautés de communes sont engagées dans le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'ADEME, piloté et animé par le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers dont l'objectif est de permettre l'accélération de la transition écologique sur le Cœur Entre-deux-Mers et d'apporter, dès cette première année, un soutien financier à des projets mutualisés.

Elle précise qu'au vu des ambitions affichées par les Communautés de Communes dans leurs PCAET respectifs en matière de développement des énergies solaires, la mise en place d'un cadastre solaire a été identifiée comme un outil particulièrement pertinent pour le territoire. Patrick Bonnier souligne que le

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID: 033-243301355-20231113-2023\_347-DE

cadastre solaire permet à chaque habitant d'un territoire de pouvoir visualiser son logement et d'estimer le potentiel solaire de sa toiture, de faire des simulations photovoltaïques et d'identifier la meilleure rentabilité d'un tel projet. Enfin, l'outil met en relation les porteurs de projets avec des acteurs spécialisés de la filière photovoltaïque.

Patrick Bonnier note que sur le territoire, les Communautés de Communes Les Rives de la Laurence et Rurales de l'Entre-deux-Mers disposent déjà d'un cadastre solaire opérationnel. Ainsi, il s'agira donc de créer un cadastre solaire complet pour les Communautés de Communes des Coteaux Bordelais, des Portes de l'Entre-deux-Mers et du Créonnais et de mettre à jour celui des Rives de la Laurence.

Nathalie Maviel souligne que la mutualisation d'un cadastre solaire permettra de réduire de manière significative les couts d'investissement et de licence annuelle, respectivement 6 000 € et 905€/an Elle indique qu'une seconde étape pourra être la thermographie.

Le Président remercie la rapporteure et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Emmanuel Kersaudy et Jérémy Ecale souhaitent savoir si les données seront en libre accès. Bertrand Gautier souligne l'importance d'un accompagnement à l'interprétation. Nathalie Maviel indique que d'autres collectivités préfèrent faire un accompagnement systématique. Isabelle Passicos fait part d'une autre expérience combinant libre accès et accompagnement à l'interprétation.

Christian Soubie indique que ce point fera naturellement l'objet d'une réflexion, y compris avec nos partenaires du groupement et du PETR.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

# 4 Délibération portant création d'un emploi de chargé de mission « transitions écologiques » - contrat de projet de 3 ans

Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération

Christophe Colinet rappelle que la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" et les communes souhaitent réaliser l'ensemble du schéma vélo du territoire d'ici fin 2026. Pour aider les élus et les équipes à tenir cet objectif ambitieux, il a été envisagé de recruter un chargé de mission en contrat de projet pour les 3 ans en temps partiel.

Christophe Colinet constate que d'autres actions et projets de la Communauté de communes , mais aussi de nouvelles exigences de l'Etat en direction des collectivités locales pour prendre en compte l'ensemble des transitions pourraient opportunément être accompagnés par le chargé de mission :

- Accompagnement du Contrat opérationnel des mobilités avec la région
- Mise en œuvre du PDIPR
- Finalisation du PCAET puis mise en œuvre et suivi des premières mesures
- Mobilisation des acteurs autour des enjeux de la révision du SCOT
- Accompagnement de l'évolution de la destination d'une partie de domaine de la Frayse (ENS, agriculture de proximité...) en complément des activités actuelles
- Mise en œuvre du contrat opérationnel de transition
- Accompagnement du PAT et des projets avec la SAFER
- Réponse à des appels à projets autour de la promotion de la biodiversité
- Mobilisation du fond vert (mobilité, rénovation énergétique du bâti communautaire...)
- Démarche BDNA dans le projet de pôle éducatif de la Séguinie

Christophe Colinet indique qu'au regard de l'ensemble des nouvelles missions et des ambitions de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", il peut être proposé de créer un emploi non permanent de chargé de mission « transitions écologiques » à temps plein relevant de la catégorie hiérarchique A du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2026.

Christophe Colinet précise que l'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique et que la rémunération de l'agent sera calculée dans

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID: 033-243301355-20231113-2023\_347-DE

une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 444 et l'indice brut 1027 (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

# 5 Relevé des décisions de juin à septembre 2023

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil communautaire. Le conseil en prend acte.

Maryse Aubin fait part du succès du premier concert de l'automne musical et rappelle les dates des prochains concerts.

Céline Deligny-Estovert et Thierry Genetay se félicitent du succès de la journée A Pied A Vélo et de son volet sport pour tous. Cette expérience est donc à pérenniser.

La séance est levée à 19h45.

Christian SOUBIE

Président de la Communaute de communes «

les Coteaux Bordelais »

Céline DELIGNY-ESTOVERT

Le secrétaire de séance